

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 8 septembre 2016 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Neil Gervais

M. Gilles Dionne
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.
Mme Véronique Lamoureux a motivé son absence

145-09-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

146-09-2016 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 10^{ième} jour de août 2016.

147-09-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2016.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 8 septembre 2016 au montant de 241,428.47\$.

148-09-2016 RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-008.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-008

SECOND PROJET

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 198-2004:
PERMETTRE LA CLASSE
D'USAGE I-2 DES GROUPES
COMMERCES ET SERVICES
DANS LA ZONE 51-AG.**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de permettre les usages du sous-groupe I-2 du Groupe Commerces et Services dans la zone AG-51

ATTENDU QUE selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des provisions susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le SECOND projet de règlement numéro 2016-008, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre la classe d'usage 1-2 des Groupes Commerces et Services dans la zone AG-51:

Article 3 Modification de la Grille des Spécifications

a) La page 87 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur la ligne correspondant à l'usage du sous-groupe (I-2) sous la zone AG-51.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Mansfield ce 8^{ième} jour de septembre 2016.

Kathleen Bélec,
Maire.

Eric Rochon
Secrétaire-trésorier.

149-09-2016 CADASTRE

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

<u>Cadastres</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Commentaires</u>
5 799 475	George et Lucie Campbell	Droit acquis 555.3 M2
5 799 473	MRC Pontiac	Résidu
5 973 937	Marc Ladouceur	Conforme 6 436.1 M2
5 973 938	Marc Ladouceur	Conforme 6 429.8 M2
5 973 939	Marc Ladouceur	Conforme 6 239.9 M2
5 973 940	Marc Ladouceur	Conforme 4 329.8 M2
5 973 941	Marc Ladouceur	Conforme 6 239.9 M2

150-09-2016 PROJET GRAND-MARAIS

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur éprouvent (selon certains) énormément de difficulté à accéder à de l'eau de bonne qualité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract envisage la possibilité d'apporter l'eau potable à une partie du secteur Grand-Marais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a rencontré les gens du secteur en question le 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les clients potentiels désirent s'assurer du fonctionnement de la facturation potentielle;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Monsieur Gélinault Dionne, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents qu'advenant la réalisation du projet d'aqueduc dans le secteur Grand-Marais, que la facturation soit faite sur le principe d'utilisateur payeur.

Que les résidences où le service est présent soient les seuls à contribuer au remboursement de la dette et du service annuel.

151-09-2016 PROJET JOVALCO

CONSIDÉRANT QUE le démarrage d'une nouvelle entreprise a un impact positif côté retombées économiques du milieu environnant.

CONSIDÉRANT QUE celle-ci cause un effet positif côté création d'emplois dans un milieu qui subit une crise économique depuis maintenant plusieurs années.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Monsieur Gilles Dionne, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents que cette municipalité donne son appui à la compagnie JOVALCO dans toutes ses démarches de subventions (présentes et futures), afin que celle-ci puisse redémarrer l'entreprise à pleine capacité.

152-09-2016 TOURNOI DE GOLF ARENA

Proposé par Mme Claudette Béland-Pleau
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité participera pour un montant de 500\$ soit 400\$ pour 2 équipes de 4 joueurs et 100\$ de publicité.

153-09-2016 MARCHÉ DE NOËL

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement pour le Marché de Noël 2016 pour un montant de 500.00 \$.

154-09-2016 DEUXIÈME VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

155-09-2016 APPEL D'OFFRES / SEL D'HIVER

Proposé par Mme Claudette Béland-Pleau
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité accepte les offres de service reçues pour le sel d'hiver :

1. Le transport sera fait par les Entreprises Patrick Bertrand pour un montant de 22.00\$/tonne.
2. L'achat de sel à déglçage en vrac sera fait de la compagnie Compass Minerals pour un montant de 86.00\$/tonne.

156-09-2016 ASSURANCES COLLECTIVES (EMPLOYÉS)

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que suite à réception de plusieurs courriels, étude et réflexion au sujet des assurances collectives des employés municipaux, nous désirons nous joindre au groupe de la MRC avec l'UMQ puisque cette option semble la meilleure pour le nouveau contrat débutant le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de cinq (5) ans.

157-09-2016 BOURSE ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR DE COULONGE

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité contribue financièrement par l'entremise d'une bourse de 1,200\$ pour les élèves de l'établissement de l'École Secondaire Sieur de Coulonge.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 147, 152, 153, 154 et 157.

ET J'AI SIGNÉ CE 8 septembre 2016.

158-09-2016 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:04 heures.